

COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE

La Commission se réunit tous les Lundis de 18 h à 20 h

Tél. Direct : 04.94.08.60.49

Réunion Restreinte du Lundi 30 Septembre 2019

P.V. N° 08

Président : M. Patrice BOUREAU.

Secrétaire de séance : M. Pierre HOLLECKER

Représentant des arbitres, élu au CD : M. Patrick FAUTRAD

Présents : MM. Michel ALEXANDRE – Bilel BARHOUMI – Hakim BOUAKSA – Cyril BOUREAU – Cédric DERVEAUX – Michel EBRARD – Karim MESSISHA – Serge PAPA

Excusés : Raymond PERON – Jean REDAUD

Absent : Georges PEZZOLI

INFORMATION

Conformément aux dispositions de l'art. 80 des R.S. du District du Var, les décisions de la Commission de District de l'Arbitrage sont susceptibles d'appel en 2ème instance devant la commission d'appel règlementaire du District.

Pour être recevable, l'appel doit être interjeté par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs ou de l'arbitre concerné délivrée par la Ligue de la Méditerranée, dans un délai de sept jours, à compter :

- de la première présentation de la lettre recommandée ;

- du jour de la transmission de la décision par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ;

- du jour de sa notification par tout autre moyen permettant de faire la preuve de sa réception (jour de la remise en mains propres...).

Les frais de dossier d'un montant de 46 EUROS seront portés au débit du compte du club réclamant (ou adressés par chèque s'il ne s'agit pas d'un club et pour les arbitres appelants).

Le non-respect intégral de ces formalités entraîne l'irrecevabilité des appels.

RAPPELS AUX ARBITRES

1 – Dans le cas de changement de club, l'arbitre a l'obligation d'en aviser la CDA ainsi que la commission du statut de l'arbitrage avant de procéder à une demande de licence avec son nouveau club.

2 – La commission rappelle aux arbitres qu'en aucun cas ils ne doivent accepter les chèques de particuliers en règlement de leurs frais d'arbitrage.

RAPPEL IMPORTANT CONCERNANT LES DESIGNATIONS :

Il est demandé à tous de respecter un délai de 21 JOURS FRANCS MINIMUM pour toutes les indisponibilités connues à l'avance. Une tolérance jusqu'à J – 15 jours est acceptée. Par exemple une indisponibilité pour le samedi 19 octobre 2019 doit être inscrite **par l'arbitre lui-même, sur son Espace FFF, avant le vendredi 4 octobre 2019 à 16 h** (soit 3 vendredis avant).

Toute indisponibilité inscrite en deçà de J-15 doit obligatoirement être doublée par l'envoi d'un justificatif adressé au secrétariat du District du Var par l'intermédiaire de la messagerie officielle de l'arbitre.

Les arbitres sont désormais tenus de renseigner leurs indisponibilités permanentes à l'année sur leur espace My FFF.

En l'absence d'information, ils sont considérés comme désignables.

RAPPEL AUX CLUBS

Les clubs ne sont pas tenus de régler les frais d'arbitrage aux arbitres dès lors que ceux-ci ne présentent pas les formulaires officiels prévus à cet effet.

COURS DE FORMATION ET DE PERFECTIONNEMENT DES SECTEURS

- **Secteur est varois** : Salle ST JEAN à PUGET SUR ARGENS, tous les **mercredis de 18h00 à 20h00 à compter du 11/09/19.**
- **Secteur centre var** : Salle du tir à l'arc à BRIGNOLES, tous les **vendredis de 18h00 à 20h00 à compter du 13/09/19.**
- **Secteur ouest varois** : Siège du District du Var à LA GARDE, tous les **mercredis de 18h00 à 20h00 à compter du 11/09/19.**

Nouvelles de l'arbitrage varois

La commission adresse à **Pierre GAILLOUSTE**, arbitre fédéral rattaché au District du Var à l'intersaison, ses sincères félicitations à l'occasion de la naissance de sa fille Paolina. Elle adresse également à la maman ses félicitations ainsi qu'un prompt rétablissement et souhaite une belle et longue vie au bébé.

La commission souhaite un prompt et complet rétablissement à **M. Raymond PERON** actuellement souffrant, ainsi qu'à **M. Marc PASERI**, victime d'un accident de moto et les assure de toute leur sympathie.

Félicitations à **Kévin ROBERT** et **Nebyl RAHAL** pour leur admission par la Ligue de la Méditerranée en tant qu'arbitres régionaux FUTSAL.

CORRESPONDANCE (reçue depuis la dernière réunion)

DES ARBITRES :

- **M. Vincent BLASCO** : attestation patronale justifiant de son absence lors de l'AG des arbitres du 30/08/19.
- **M. Edouard HUET** : justificatifs de transport relatifs à une indisponibilité tardive.
- **M. Thomas Jefferson ROERO** : demandant à être reclassé en qualité d'assistant spécifique.
- **M. Sofiane MESGGUID** : excuses pour absence aux cours de formation obligatoire durant la saison en cours – Justificatif de la saison dernière à prendre en compte.
- **M. Kesiah CLAVERIE** : certificat médical pour absence lors d'une rencontre du 22/09/19.
- **M. Danielé DI BELLA** : - demandant à officier avec **M. Nouridine AROSI SAÏD** durant la saison en cours.
- demandant à officier lors des rencontres de football loisir.
- **M. Mahmoud MOUMEN** : excuses pour absence lors d'une rencontre du 21/09/19 – Justificatif professionnel joint.
- **M. Saifeddine FEDDAOUI MEZRIGUI** : excuses et explications pour deux absences de rapports d'arbitrage.
- **M. Nebyl RAHAL** : indisponible en semaine pour le futsal.
- **M. Hervé ROUSSILLON** : au sujet du fonctionnement de la PFP 2019/2020.
- **M. Kouider BOUREGBA** : excuses pour absence lors du stage thématique du 28/09/19 – Pas de justificatif.
- **M. Mohamed BOUGUERRA** : se portant candidat au titre de jeune arbitre de ligue pour la saison 2019/2020.
- **M. Bilel MEDINI** : excuses et justificatif professionnel pour absences lors des cours de formation obligatoire.
- **M. Thomas CARLIER** : Explications suite à absence au stage thématique du 28/9. Manque justificatif.
- **M. Dylan CORTES** : Explications suite à absence au stage thématique du 28/9. Justificatif joint.
- **M. Fayçal HADI** : Au sujet de sa situation. Transmis à section Loi du Jeu et au Président.
- **M. Alain SANCHEZ** : Demande de remboursement de frais. Manque la feuille de frais. Informé par mail.

DEMANDES DE REMBOURSEMENT

FRAIS D'ARBITRAGE (FA) ou DEPLACEMENT (FD) transmises au comptable de la CDA :

- **M. Danielé DI BELLA** : FA rencontre U14 D1 du 22/09/19 à charge de l'**UA VALETTOISE** pour absence de moyen de règlement des frais d'arbitrage.
- **M. Mourad EL JATTARI** : FD rencontre seniors D4 du 22/09/19 à charge du **SC BARJOLAIS**, absent.
- **M. Brahim GUENTOUR** : FD rencontre futsal du 28/09/19 à charge du **CSK VAL DES ROUGIERES**, absent

DES CLUBS :

1) DEMANDES D'ARBITRES

(Transmises dès réception aux responsables des désignations, ces demandes ne pourront être satisfaites qu'après couverture de tous les matchs de catégories supérieures en nombre d'arbitres suffisant)

A) DEMANDES POUR TOUTE LA SAISON 2019/2020 :

- **AS MAR VIVO** : un arbitre pour leur équipe U13 Excellence. Il n'est pas prévu de couvrir les matchs de catégorie U13 par des arbitres officiels.

B) DEMANDES PONCTUELLES :

- **US DU VAL D'ISOLE** : trois arbitres pour leur rencontre U17 du 28/09/19.
- **TOULON HOPITAL** : trois arbitres pour leur rencontre U16 D2 du 29/09/19.
- **ASPI GIENS** : un arbitre pour leur rencontre de Critérium du 12/10/19.

QUESTIONS DIVERSES :

Suite à leurs demandes et après étude de leur situation respective, la commission accepte le reclassement de deux arbitres :

- **M. Dominique N'DIAYE (D2)** officiera dorénavant en qualité d'Assistant **D2**
- **M. Thomas Jefferson ROERO (STG JEUNE 2^e année)** officiera dorénavant en qualité d'Assistant **D3**.

Bilan du stage thématique du samedi 28/09/19 à Vidauban : 18 présents, 8 excusés avec justification, 3 non excusés.

La section Lois du Jeu et Formation remercie le club du FC Vidauban pour son accueil et ses attentions.

Prochains stages:

- Samedi 5/10/19 au stade Baptiste 2, Six-Fours les Plages. (D3-D4-D5 et AD3 convoqués individuellement)
- Samedi 19/10/19 au stade de l'Estagnol, La Moutonne. (D3-D4-D5 et AD3 convoqués individuellement)
- du 18 au 20/10/19 stage à Boulouris concernant les jeunes arbitres convoqués individuellement.

Il est demandé aux membres de la CDA libres le samedi 19/10/19 au matin de se manifester pour encadrer le stage de La Crau-La Moutonne, puisqu'en même temps plusieurs encadrants habituels seront en stage à Boulouris avec les jeunes arbitres. Il en est de même pour le samedi 26/10/19 où se dérouleront en même temps le stage de recyclage des formateurs organisé par la Ligue et le rattrapage des tests physiques au stade de Pierrefeu de 8h à 10h (6 encadrants minimum). Merci de bien vouloir se signaler rapidement.

La section Loi du Jeu et Formation a organisé le mercredi 25/09/19 un contrôle de connaissance auprès des candidats Ligue. Dès le mercredi 02/10/19 les candidats seront répartis en 3 groupes suivant le niveau constaté.

Les installations de La Farlède étant occupées durant cette période, la Section Formation recherche un lieu de repli (salle de réunion et terrain) pour le stage de formation initiale d'arbitres qui aura lieu du 21 au 24/10/19.

-----o-----

Au moment de la réunion CDA (30/09 à 19h30) seuls 42 arbitres sur 180 ont réalisé le questionnaire de septembre sur la Plateforme dédiée. La commission s'est émue du faible taux de participation et rappelle à tous l'importance de cette formation continue permanente, ouverte à toutes les catégories d'arbitres et son impact sur les questionnaires de fin de saison.

Une nouvelle version du rapport d'après match a été faite et envoyée pour publication dans l'onglet DOCUMENTS de l'Espace MyFFF des arbitres. Il est rappelé que ce rapport ne doit être utilisé qu'en cas de défaillance informatique du rapport automatique ou en cas d'utilisation d'une feuille de match « papier ». Il est demandé à tous de télécharger ce document et de ne plus se servir du modèle utilisé jusqu'ici.

La commission, constatant l'absence de M. Georges PEZZOLI, procède à l'étude des candidatures pour officier en Foot-Loisir et arrête la liste des arbitres qui pourront être désignés dans cette compétition durant la saison 2019/2020 conformément au Règlement Intérieur.

Prochaine réunion
Séance plénière d'octobre - Lundi 7 octobre 2019 à 18h00

Le Président : Patrice BOUREAU
Le Secrétaire de séance : Pierre HOLLECKER